



Besoin de conseil: Conduite sous stup aggravé par alcool

Par **Ganji12**, le **06/06/2014** à **12:15**

Bonjour.

J'ai été arrêté jeudi dernier pour un un contrôle d'alcoolémie. J'ai soufflé à 0,29 mg par litre d'air expiré (j'ai bu quelques pastis mais je me suis arrêté tot et j'ai attendu avant de conduire).

Suite à cette infraction au poste: On me demande si je consomme des stup (je répond que oui je revenais du maroc le jour même ou j'ai fumé pas mal de hash, j'ai les dates de mon voyage sur mon passeport et mon billet d'avion).

Donc vient le 1er test salivaire et le policier revient me disant qu'il n'a pas marché et que je dois en faire un 2eme (et moi fatigué et excédé mais toujours courtois je dis oui). Le 2eme sort positifs à la coke (je ne prend pas de coke).

Suite à ça test urinaire (positif au hash mais pas à la coke..), puis test sanguin. Aujourd'hui j'appelle le numéro sur mon avis de rétention de permis et le couperet tombe: 6mois de suspension. Je n'est toujours pas eu l'appelle du commissariat pour mon avis à comparaître devant le juge ext..

Je souhaiterait donc me préparer au mieux possible.

Car je n'avais pas consommé de hash depuis + de 36h, j'ai soufflé à un taux ridicule (mais je reconnais mes torts), jamais eux de soucis avec la justice, et on m'a fais 2 salivaire (peux être un vice de procédure).

Donc voilà que me conseillez vous pour préparer ma défense.

Un grand merci d'avance et bonne fin de journée à vous (la mienne commence bien mal).

Par **Tisuisse**, le **08/06/2014** à **07:57**

Bonjour,

Tout a déjà été traité sur ce forum. Vous avez les dossiers en post-it qui vont tout vous dévoiler. Le seul conseil qu'on puisse vous donner c'est de prendre un avocat car alcoolémie, fut-elle simplement contraventionnelle, + usage de stup., le tribunal correctionnel va moyennement apprécier.

Par **aleas**, le **08/06/2014** à **09:45**

Bonjour,

L'alcoolémie contraventionnelle ne permet pas la rétention du permis.

Le fait d'avoir usé de stupéfiant permet la rétention de permis et le résultat positif de l'analyse de sang porté à la connaissance du préfet permet la suspension administrative. De votre côté, avez vous eu ce résultat ?